



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION DELAG-24-12-0004

OBJET

ADHESIONS 2025 AU SMDEA COMMUNES DE LUDIES LE CARLARET et VAYCHIS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de décembre de 18 h 00 à 20 h 00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

Nombre de délégués en exercice :	428
Nombre de voix des délégués en exercice :	576.34
Quorum :	289.17
Nombre de procurations :	92

Nombre de voix recueillies :	
▪ Pour (compétences eau et assainissement) :	301.78
▪ Contre (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Abstention (compétences eau et assainissement) :	0
▪ Non votants :	0

Madame la Présidente rappelle que, conformément à ses statuts, le SMDEA a pour objet d'assurer les compétences suivantes au sein du périmètre géographique de ses membres (annexe jointe)

Madame la Présidente propose aux membres de l'assemblée générale du Syndicat de délibérer sur l'adhésion des communes suivantes avec effectivité au 1^{er} janvier 2025 :

- **Ludiès**, en matière de distribution en eau potable
- **Le Carlaret**, en matière de distribution en eau potable
- **Vaychis**, en matière de production et distribution en eau potable

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- **APPROUVE,**

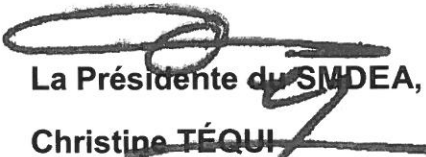
Ladite présentation,

- **ADOpte,**

A l'unanimité, la modification du périmètre du SMDEA

- **AUTORISE,**

Madame la Présidente à finaliser la procédure de modification du périmètre comme identifiée dans les statuts du SMDEA.


La Présidente du SMDEA,
Christine TÉQUI